

Points de repère

Le petit dictionnaire d'Edwige Antier

Pédiatre, elle est auteure de nombreux ouvrages pratiques spécialisés sur l'éducation. En tant que députée de Paris, elle a déposé en novembre 2009 une proposition de loi visant à interdire en France les châtiments corporels dans l'éducation des enfants.

• Éducation **Pudeur**

Entre la petite enfance et la puberté, les enfants entrent dans une période dite de latence qui refoule les préoccupations sexuelles et permet à la pensée d'être disponible pour les apprentissages scolaires et sociaux. Proscrire les vêtements indécents va dans le sens du respect des enfants. C'est l'occasion de leur apprendre qu'une société humaine a des codes dans la façon de se présenter, selon les lieux et les fonctions, et ceci depuis la nuit des temps, dans les tribus les plus anciennes.

• **Autorité vestimentaire**

L'autorité des parents doit être confortée par la société et par la communauté éducative. Un enfant a hâte de grandir, mais grandir c'est d'abord devenir savant et se libérer du conformisme mercantile des marques vestimentaires. Encore bébés, les nourrissons ont aujourd'hui des vêtements qui copient le jean de papa, les chaussons panthère de maman ! Les parents se projettent sur leur enfant. Dans une société très anonyme, l'enfant permet d'être reconnu.

• Lolita

Le phénomène Lolita laisse penser que les petites filles prépubères ont déjà une sexualité adulte, alors que ce n'est pas le cas. Mais le malentendu est perturbant par les regards portés sur elles, dont elles ne comprennent pas toutes les arrières pensées (heureusement !). Les garçons sont aussi concernés par la sexualisation précoce. Un sur deux a vu des films porno avant 12 ans. Les filles leur apparaissent comme à la fois trop aguicheuses et dangereuses. Cela ne les incite pas au respect.

• Écrans

Les parents responsables doivent demander le filtrage grâce au contrôle parental dès les premières années de l'enfant, avant qu'il soit habitué à avoir accès librement à internet. Il y a des familles qui parviennent à bien régler la consommation de télévision et d'ordinateur. C'est d'autant plus facile qu'on le fait jeune. Mais bien sûr, cela demande de la présence et c'est le temps qui manque aux parents...

• Élever

Ni éduquer, ni formater... On dit, dans notre belle langue, « élever un enfant », l'élever au dessus de sa condition animale. Voilà la mission de toutes les personnes qui ont la responsabilité d'enfants. Dès lors que l'école accueille nos enfants sur des plages horaires de plus en plus grandes, elle ne doit pas restreindre son rôle à la pédagogie. D'ailleurs autrefois ma mère, institutrice qui avait 40 enfants dans ses classes, apprenait l'hygiène, la politesse en classe. J'ai été son élève tout mon primaire.

• Puberté

Au moment de la puberté, les hormones vont éveiller les propres sens de l'enfant. Il sera alors libre de ses choix **s'il n'a pas été** pollué par des stimulations trop précoces. La sexualité

infantile est faite de perception en mosaïque, non centrée sur les organes génitaux. Cela change avec l'apparition des hormones de la puberté. Vouloir focaliser l'intérêt de l'enfant trop tôt vers la sexualité l'empêche **d'entrer** en empathie avec l'autre. On projette sur lui des préoccupations d'adulte. Cela le détourne des apprentissages sociaux et cognitifs.

- Liberté

Les parents sont victimes d'un discours qui s'est cru libertaire, mais qui en fait ne respecte pas la liberté de l'enfant de se développer à son rythme. Il faut éviter **d'envahir l'imaginaire avec des enfants d'images trop sexuées, des accoutrements d'adultes**. Vivre les rapports adultes de façon normalement pudique, sans exhibition, c'est leur faire passer le message : « ton sexe, c'est ton secret ». Il faut leur apprendre à ne pas aller trop vite : on est pubère lorsqu'on a ses règles ou la voix qui mue. Avant, on est un enfant ! Je le dis aux enfants qui viennent en consultation, et finalement, ils sont très contents de l'entendre. Qu'on leur laisse le temps d'être enfants !

N'oublions pas que la « **Convention internationale des droits de l'enfant** » précise qu'on est un enfant jusqu'à 18 ans, que l'on doit être protégé par les adultes... y compris en n'étant pas affublés de vêtements aguicheurs à contre temps !